

Contournement autoroutier d'Arles
Groupe de travail « agriculture et foncier agricole »
séance n°2 - 18 juin 2012
Filière arboriculture et viticulture
Synthèse

1. Participants.....	1
2. Ordre du jour	2
3. Synthèse des échanges	2
4. Prochaines échéances et relevé de décisions.....	4

1. PARTICIPANTS

Noms des participants	Organisme(s)/fonction(s)
SEIGNOUR Alain	MODEF 13
GONDRAN René	MODEF 13
CABIBEL Marc	SAFER
BERTRAND Jean-Marc,	Chambre d'Agriculture 13
MARTIN Aline	Ville d'Arles
BLANC Philippe	DREAL PACA
FABRE Nadia	DREAL PACA
VERQUERRE Arnaud	CETE Méditerranée
BREYSSE Chrystel	Nicaya Conseil
KANTE Eloïse	Nicaya Conseil

2. ORDRE DU JOUR

Rappels

- Démarche de travail
- Composition du groupe de travail
- Synthèse de la séance n°1
- Déroulement de la séance n°2

Connaissances partagées

- Données générales
- Filière « cultures permanentes : arboriculture et viticulture »

Point de vue des participants

Enjeux identifiés par les participants

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Après un rappel de la démarche de travail engagée, des éléments de connaissances partagées sur la filière ont été exposés et discutés avec l'ensemble des participants.

En Tête-de-Camargue

- Bassin de production précoce, présence de cultures en IGP et en bio.
- Investissement moyen pour un verger : 25 000€.
- Pour la viticulture, pas d'AOC mais un Vin de Pays bien valorisé.
- L'arboriculture a plusieurs marchés porteurs notamment dans le Nord de l'Europe (Angleterre, ...).
 - Les modes et l'orientation des goûts des consommateurs entraînent l'arrêt de la culture de certaines variétés ;
 - Dans le secteur de la pomme, les variétés comme Pink Lady permettent de globaliser l'offre et de la promouvoir auprès des consommateurs ;

- Le poirier est un arbre beaucoup plus long à rentabiliser que le pommier. La poire William est une variété qui se vend bien. La crise de la pomme favorise cependant la replantation des poiriers.
- Quelques oliviers sont présents près des mas.

□ **Impact sur les secteurs concernés (Tête-de-Camargue et Plan du Bourg)**

- Trois viticulteurs sont impactés dont un situé en bord de Rhône prévoit a priori (sauf changement d'avis depuis 2006) de replanter ailleurs.
- **Agriculture certifiée**
 - Un exploitant travaillant en bio et dont les terres sont à proximité du projet envisage de planter des peupliers pour protéger sa production des effets de la future route.
 - Le cahier des charges de Globalgap est complexe et exigeant. Il semble nécessaire que le maître d'ouvrage puisse prendre connaissance des contraintes générées par ce cahier des charges pour envisager les incidences de la future infrastructure sur les conditions de maintien de cette certification. Pour obtenir cette dernière les exploitants doivent suivre une formation, faire réaliser un audit de l'exploitation avant certification puis faire l'objet de contrôles réguliers.
 - Pendant les travaux de la future autoroute, les poussières potentiellement générées par le chantier sont susceptibles de compromettre les productions viticoles et arboricoles.
- **Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation**
 - Les surfaces agricoles consommées par le projet seront compensées par des terres équivalentes. En cas d'expropriation, les indemnités prévues correspondront à la valeur du foncier et à l'ensemble des charges ou pertes d'exploitations subis par l'exproprié.
 - L'ombre portée d'un ouvrage peut avoir un impact sur certaines cultures. Cet impact devra être pris en compte dans l'évaluation de l'incidence du projet sur l'activité agricole.
 - Si une exploitation est coupée en deux par le projet, ce dernier prévoira les rétablissements pour permettre les accès nécessaires au maintien de l'activité pour autant que celle-ci reste viable. Cependant, d'autres solutions sont également envisageables

comme la relocalisation de l'exploitation sur un autre site. Cette question sera vue au cas par cas avec chaque exploitant concerné.

- Les sièges d'exploitations qui comportent des habitations, bénéficieront de protections acoustiques si nécessaire.
- Le Maître d'Ouvrage a engagé une démarche avec la Chambre d'agriculture, la SAFER et le Conseil Général pour que des outils de gestion du foncier agricole soient mis en place afin que des solutions de réaménagement et/ou de relocalisation des exploitations impactées soient identifiées le plus en amont possible.

4. PROCHAINES ECHEANCES ET RELEVÉ DE DECISIONS

- ❑ Des prises de contact sont à organiser entre la DREAL et les arboriculteurs / viticulteurs concernés via la Chambre d'agriculture 13, de façon à préciser les contraintes liées aux cahiers des charges (Globalgap, IGP, Bio...).
- ❑ Pour la prise en compte de l'enjeu bio, des contacts avec Agribio 13 et la Fédération des Agriculteurs Bio est également à prévoir.
- ❑ Les membres du groupe de travail sont invités, après réception de la présente note de synthèse et du support de présentation qui l'accompagne, à faire connaître à la DREAL PACA (Philippe Blanc) ou à Nicaya Conseil leurs éventuelles interrogations, observations ou propositions.

Les coordonnées sont les suivantes :

Philippe BLANC : DREAL PACA

- mél : philippe.blanc@developpement-durable.gouv.fr

NICAYA Conseil

- mél : nicaya@nicaya.com
- tél : 04 42 54 20 89, fax : 04 42 54 11 56
- adresse postale : 197 allée du Castellas – 13770 Venelles

- ❑ La prochaine séance de travail, commune à l'ensemble des filières aura lieu le **vendredi 14 septembre à 14h** - Maison des Associations, boulevard des Lices - Arles.